Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bourse à l'écriture 2009

Le Canton de Vaud, par son Service des affaires culturelles, met au concours une «Bourse à l'écriture» dotée d'une somme de 10'000 francs destinée à des écrivains-nes qui se trouvent dans la phase d'élaboration d'un projet d'écriture ou à une étape décisive de leur travail. Peuvent y prétendre les écrivain-e-s vaudois ou les écrivain-e-s étrangers établis et travaillant dans le canton de Vaud depuis au moins cinq ans et ayant publié au moins un ouvrage.

En 2006, 2007 et 2008, le Canton de Vaud a attribué une bourse à l'écriture respectivement à Sandra Korol, Frédéric Vallotton et Marie-Jeanne Urech. Cette bourse a pour vocation de venir compléter les aides occasionnelles directes octroyées dans le passé à des écrivain-e-s vaudois et les soutiens réguliers à l'édition d'oeuvres littéraires. Le Service des affaires culturelles la met à nouveau au concours pour 2009, dotée d'un montant de 10'000 francs. Prélevée sur le montant dont dispose la Commission cantonale des activités culturelles - sous-commission « littérature » - sur l'exercice 2009, elle est destinée à des écrivains-e-s qui se trouvent dans la phase d'élaboration d'un projet d'écriture ou à une étape décisive de leur travail.

Seuls-es peuvent prétendre à une bourse les écrivains-nes vaudois-es ou les écrivains-nes étrangers-ères établis-es et travaillant dans le canton de Vaud depuis au moins cinq ans et ayant publié au moins un ouvrage (sont exclus : l'auto-édition ou l'édition à compte d'auteur) dans les domaines suivants : roman, nouvelles, essais, poésie et théâtre.

Les personnes intéressées peuvent adresser, par courrier postal, leur dossier de candidature au Service des affaires culturelles (SERAC), rue du Grand-Pré 5, 1014 Lausanne, 021 316 07 43, info.serac@vd.ch, www.vd.ch/fr/themes/culture/aides-a-la-creation/bourses/. Ce dossier doit contenir la formule d'inscription dûment remplie et signée (disponible sur demande au SERAC ou sur son site internet), une documentation présentant les travaux récents, sans aucun manuscrit original, ainsi qu'une bio-bibliographie.

Les dossiers de candidature devront être envoyés d'ici au 28 février 2009.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 21 janvier 2009

DFJC, Nicolas Gyger, adjoint au Service des affaire culturelles, 021 316 07 44